

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 juillet 2023

Délibération n°2023/234

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 40 Votants : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 17 juillet à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 11 juillet 2023

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU	Mr DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARAD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mr CORRADINI Louis – Mme CHOUGHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles – Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr BONNETON Gilles pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr VIALLATTE Régis pouvoir à Mr LHERMET Claude - Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMAR Axel - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mme DUGUA Isabelle pouvoir à Mr PAVONI Jean-François - Mme BONNET Josette pouvoir à Mr PEY René – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr MERLIN Olivier - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr CORRADINI Louis - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mr GENTY Philippe - Mr MOUCHIROUD Robert pouvoir à Mme CLARET Nelly - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mme GIRAUD Dominique -

EXCUSES : Mr MONTEYREMAR Christian – Mr FLAMMANT Yann – Mr BERHAULT Yann – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mr ILTIS Laurent - Mr MERCIER Serge – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis - Mr BECT Gérard – Mme LIBERO Marie-France – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



OBJET : Enfance : subventions aux associations – Espace ressources enfance et Handicap « Entre Bièvre et Rhône » et Bouffée d’oxygène

Les deux présentes actions dont il est question sont portées par le Centre social du Roussillonais.

Présentation des actions

Cet espace est destiné à faciliter l’accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans les lieux d’accueil petite enfance et de loisirs par différents outils comme la malle handispensable, la soirée annuelle, intervention pendant la formation BAFA EBER...

Bouffée d'Oxygène est dédié aux parents, grands-parents, aidants des personnes en situation de handicap et/ou atteint de maladies chroniques. Un binôme parent-professionnel propose un accueil tous les lundis de 9h à 11h, c'est un moment de répit où les parents, aidants peuvent trouver du soutien.

Versement et montant de la subvention

Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes est sollicitée pour 2023 pour un montant de 14 000 € soit 9000 € pour l’Espace ressources enfance et Handicap et 5000 € pour bouffée d’oxygène.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2023.

L’association sollicite Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes pour un engagement pluriannuel. Aussi, il est proposé de rédiger une convention d’objectifs et de moyens sur une durée de 5 ans correspondant à la durée de la Convention Territoriale Globale (2023-2027), car ces actions en font parties.

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant la demande de subvention sollicitée par l’association Espace ressources enfance et Handicap « Entre Bièvre et Rhône » et Bouffée d’oxygène,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité de ses membres,**

DECIDE le versement d'une subvention à hauteur de 14 000,00 € pour l'année 2023 pour le centre social du Roussillonnais qui gère ces 2 dispositifs (9 000,00 € Espace ressources enfance et Handicap « Entre Bièvre et Rhône » et 5 000,00 € Bouffée d'oxygène),

DIT que la subvention 2023 sera financée par les crédits inscrits au compte 6574 du BP 2023,

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens à intervenir d'une durée de 5 ans avec une revalorisation annuelle de 2 % ce qui porterait la participation d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes à la fin de la convention à un montant de 15 154 € tel que décrit ci-dessous :

2023	2024	2025	2026	2027
14 000 €	14 280 €	14 566 €	14 857 €	15 154 €

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD